



ELECTIONS TPE 2021, C'EST PARTI !

Les élections TPE ...

Du 22 mars au 4 avril 2021 se dérouleront les élections professionnelles des Très Petites Entreprises (TPE). Bien que les entreprises de moins de 11 salarié·es représentent 94% des entreprises et 1 salarié·e sur 5 les élections professionnelles des TPE restent peu connues.

Pourtant, ces élections donnent la possibilité aux salarié·es des TPE de s'exprimer pour choisir l'organisation syndicale qui les représentera à différents niveaux :

- dans les négociations de branches, où seules les organisations syndicales représentatives peuvent participer aux négociations collectives ;
- dans la désignation des conseillers prud'homme ;
- dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI). Ces commissions sont des lieux de dialogue social pour les salariées des TPE, elles permettent de mettre en place des actions spécifiques aux TPE :
 - Donner toutes informations ou conseils sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs.
 - Rendre tout avis sur les questions spécifiques aux TPE : Emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois.
 - Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées).
 - Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

L'Union Locale CGT en campagne pour les élections TPE ...

Voter aux élections professionnelles des TPE relève parfois du parcours du combattant ! La vérification de son inscription sur les listes électorale est une première étape. Cette vérification doit se faire avant le 27 janvier sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr.

Dès maintenant et jusqu'en avril 2021 les militants de l'UL CGT du Louhannais iront à la rencontre des salariés des TPE. La CGT veut faire connaître les élections professionnelles des TPE, informer et aider les salarié·es pour qu'ils puissent voter (modalité du vote, recours ...) et enfin faire connaître les revendications de la CGT pour les salariées des TPE.

Plus d'info sur : <https://www.ulcgtdulouhannais.fr/>